Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_16-DE

DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement de LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES

L'an deux mille vingt-six, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Relai Petite Enfance – Avenant convention – Association Premiers Pas

Date de convocation :
Le 26 juin 2026

Présents : Didier DUFOUR – Edouard BABIK - Ludovic CHRETIEN – Sandrine DEPLECHIN – Frédérique DESCAMPS – Michaël DESEURE – Cathy DONDEYNE – Alexis DUCHESNE - Aude DUDENKO - Gaëlle GAUDRON – Marc GODEFROY – Franck LACMANS – Lucienne LAVOISIER – Quentin LEGER – Reinald LORIDAN – Cyril MIRABAUD - Raphaëlle MIRABAUD – Carole PETIT – Pascaline PREVOST – Jean SAGETTE – Stéphanie SAGETTE – Elodie STANASZEK

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Absents excusés :
Farid FARAJI donne pouvoir à Franck LACMANS

Absents :

Nombre de Conseillers Présents : 22

Nombre de Conseillers Votants : 23

Pour : 23
Contre : 00
Abstention : 00

Secrétaire de séance : Edouard BABIK

Vu la délibération n° D_2025_11_25_06 du 25 Novembre 2025 autorisant le renouvellement d'une convention d'objectif et de moyens avec l'Association Premiers Pas afin d'assurer l'animation et le suivi du Relai Petite Enfance communal.

Mme Raphaëlle MIRABAUD, Conseillère déléguée à la Petite Enfance, rappelle au Conseil le partenariat engagé depuis 2022 avec l'association « Premiers Pas », dont le siège se situe à Hellemmes afin d'assurer l'animation et le suivi du Relai Petite Enfance communal.

Pour rappel, l'association accompagne la commune sur l'ensemble des missions exercées par le Relai Petite Enfance :

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_16-DE

- permanence téléphonique d'écoute et de conseils auprès des assistantes maternelles recensées et agréées sur la commune
- animation d'accueil collectif sous la forme d'ateliers d'éveil deux fois par semaine

Après analyse des bilans d'activité et prise en considération d'un coefficent de mutualisation des actions de coordination de Premiers Pas sur le territoire métropolitain, il est proposé d'actualiser le montant de la participation financière de la commune comme suite comme suit :

Le coût maximal annuel pour l'action est estimé à 44 750 € conformément au budget prévisionnel actualisé (montant des droits CAF de *30 362 €).*

La Ville de Lezennes contribuera financièrement par subvention dont le montant annuel prévisionnel est ramené à 14 388 € maximum pour l'équilibre financier du budget présenté.

Pour rappel, le montant prévisionnel maximum initialement fixé dans la convention était de 17 985 €

Ce montant pourra être ajusté annuellement en fonction du compte de résultat certifié de l'action de l'année précédente, produit par l'Association

Dans un contexte de baisse de la natalité et de tensions croissantes sur l'offre d'accueil du jeune enfant, la promotion de l'accueil individuel constitue un enjeu majeur pour le maintien et le développement d'une offre diversifiée, qualitative et adaptée aux besoins des familles

Le Relais Petite Enfance, dans le cadre de sa mission renforcée, s'inscrit pleinement dans cette dynamique en œuvrant à la valorisation et à l'attractivité du métier d'assistante maternelle :

Le RPE met en œuvre des actions visant à améliorer la connaissance du métier, à en valoriser l'image et à reconnaître les compétences professionnelles des assistantes maternelles.

Ces actions contribuent à renforcer l'attractivité du métier, à favoriser les vocations et à soutenir le renouvellement des professionnels sur le territoire.

Le RPE travaille également à la mise en réseau et ouverture à de nouveaux publics.

La promotion de l'accueil individuel s'appuie sur un travail en réseau renforcé avec les acteurs institutionnels, associatifs et territoriaux du champ de l'emploi et de la petite enfance, et notamment avec France Travail.

Le RPE intervient en complémentarité de France Travail pour apporter une expertise métier, présenter les réalités de l'accueil individuel et sécuriser les projets professionnels.

Dans le cadre de sa mission renforcée, le RPE propose un accompagnement individuel et collectif des assistantes maternelles, en particulier celles rencontrant des situations de sous-activité.

Envoyé en préfecture le 07/07/2026
Reçu en préfecture le 07/07/2026
Publié le
ID : 059-215903469-20260630-D_2026_06_30_16-DE

Il est ainsi proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens intégrant promotion renforcée de l'accueil individuel par le RPE et visant à soutenir la valorisation et l'attractivité du métier d'assistante maternelle, la sécurisation et la pérennisation de l'offre d'accueil individuel, en favorisant le renouvellement et le maintien des professionnels mais aussi par l'accompagnement des évolutions du secteur de la petite enfance, en intégrant les enjeux d'emploi, de formation et d'attractivité.

Cette mission renforcée sera soutenue par la CAF au titre du bonus renforcé et s'intégrera en complément aux actions déjà menées.

----------Adoptée à l'unanimité des votants ----------

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord : 02 JUIL. 2026

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 02 JUIL. 2026